

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 18 octobre 2018**

Membres présents : PILLOUD Claude, SALLAN Jean-Michel, MICHEL Pierre, PROST Georges, BRAND Michelle, EPAILLY Stéphane, JEUNET Mélanie, SEIBERT Ludovic, SAILLARD Christine, CHENAVAS Andréanne, BOZZONETTI Thierry, GRILLET Sabine.

Membres excusés : CRETIN Ludovic, COLBACK LEITAO Marie-Paule.

Secrétaire de séance : SALLAN Jean-Michel

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

ORDRE DU JOUR :

- *Approbation du compte-rendu précédent*
- *Comptes rendus des commissions et EPCI*
- *Point sur les travaux en cours*
- *Candidature au projet école numérique*
- *Vente de parcelles de lotissement : communication*
- *Adhésion au GIP pour les marchés publics*
- *Demande de subventions du site nordique et de l'ACCA*
- *Tarifs déneigement 2018-2019*
- *Cession fonds de commerce auberge et travaux demandés.*
- *Débat sur l'avenir de la Communauté de communes La Grandvallière*
- *Questions diverses.*

1/ Approbation du compte rendu précédent.

Le compte rendu est approuvé par 11 voix pour et une abstention de M Stéphane Epailly qui estime que le compte rendu a été communiqué trop tardivement par la mairie

2/ Compte-rendu des commissions.

- La commission bois s'est réunie mais seuls 2 conseillers étaient présents. M George Prost nous informe que les 2500m² proposé à la vente de Champagnole n'ont pas été vendus du fait d'offre trop basse. Il faut s'attendre à une très grosse baisse de la valeur du bois -30% voire plus, due en grande partie à la sécheresse et à la profusion de bois sec venant de toute l'Europe.
- Parc du Haut Jura : Stéphane Epailly nous informe que la taxe GEMAPI a été mise en place et correspond à 6,40€ par habitant pour un montant total de 4 700 000€. Un projet de route des lacs et des cascades est à l'étude. M Epailly nous fait remarquer que le projet est exclusivement touristique et qu'il n'est fait mention de l'environnement que pour la qualité de l'eau pour les touristes.
- Communauté de Communes : Le maire expose les différents projets de fusion possibles (avec le Haut Jura ou sur la bas avec Pays des Lacs, Orgelet, Jura Sud, etc). Le Conseil municipal n'est pas favorable à une fusion actuellement mais accepte que la Communauté de Communes s'engage dans une étude sur une fusion avec le Haut-Jura, qui permettra de prendre une décision avec des éléments plus fiables.

3/Point Travaux

Le City est en voie d'achèvement et sera opérationnel à la rentrée des vacances de la Toussaint.

Les travaux d'enfouissement des lignes électriques ont commencé cette semaine.

Le fond de commerce de l'auberge du Prélait a été vendu. Le nouveau propriétaire demande l'autorisation de la commune pour engager des travaux d'ouverture de mur entre la cuisine et la salle à manger à ses frais. Le conseil accepte à l'unanimité. Après avoir visité l'appartement de l'auberge, il demande aussi s'il est possible de réaménager la salle de bain. M le maire propose de demander à un professionnel ce qu'il est possible de réaliser.

4/Projet école numérique

Le matériel de l'école étant obsolète un investissement doit être envisagé. Dans le cadre du Projet École Numérique, une subvention de 50% dans la limite de 14000€ pourrait être obtenue. Le conseil accepte le financement et demande à la directrice et aux institutrices de définir les besoins de l'école dans un budget n'excédant pas le plafond de la subvention.

5/Vente des parcelles du lotissement.

Claude Pilloud propose de confier la vente des parcelles à une agence.

La société SAFTI nous propose ses services moyennant l'exclusivité de la vente et une commission de

4000€ par parcelles vendues. Une commission de 2000€ est aussi due si la mairie vend directement la parcelle.

La société Square Habitat du crédit Agricole nous propose ses services en semi-exclusivité c'est à dire que nous ne pouvons pas solliciter d'autres professionnels mais que la mairie peut vendre en direct. La commission de vente est de 3% .

Le conseil décide au vue de la différence de coût de confier la vente de ses parcelles à la société Square.

6/ Adhésion au GIP pour les marchés publics.

Les marchés publics de plus de 25000€ doivent obligatoirement être dématérialisés et gérés par une société. La commune décide de suivre le choix de la communauté de commune et d'adhérer Groupement d'Intérêt Public e Bourgogne-Franche-Comté pour un montant de 676€/an.

7/ Subventions exceptionnelles

- Site nordique : Les 10 chenilles de la dameuse devant être changées et des travaux d'élagage des pistes, une subvention de 5 000€ par commune est demandée. Le conseil accepte à l'unanimité.
- ACCA : La société de chasse demande une subvention pour l'achat de matériel lié à leur installation de panneaux solaires ainsi que pour du matériel de cuisine. Le conseil accepte de subventionner à 50% le transformateur 398 € x 50% ainsi que la batterie gel 287 € x 50% soit un total de 342,5 €. Le matériel de cuisine ne sera pas pris en compte.
- Ecole : Une classe découverte est prévue au mois de juin 2019 à Valras Plage pour les primaires. Le coût du séjour s'élève à 405 € par élève. Le Conseil fixe sa participation à 1/3 du montant, soit 135 € par élève participant.

8/Tarif déneigement

Les coûts horaires de monsieur Girardot restent inchangés soit : 46 € tarif nuit et 23 € tarif jour plus une astreinte annuelle de 500 €

Les tarifs de monsieur Philippe André passent de 35 € à 46€ le passage au hameau de la Chèvre . Il faut noter que M Philippe André utilise son propre matériel.

Le conseil accepte à l'unanimité.

9/ Questions diverses

- Lettre de certains habitants d'Ilay : Cette année la communauté de commune a réouvert un ancien chemin reliant le parking du saut Girard au lac d'Ilay. Ce sentier longe les habitations et provoque des nuisances chez les riverains. M Pilloud informe le conseil qu'un nouveau tracé a été décidé et qu'il sera rapidement réalisé.
- Demande d'achat de parcelle. Mme Bullabois souhaite acheter une parcelle de 500 m2 jouxtant une parcelle lui appartenant. Le conseil décide à l'unanimité de vendre les 500 m2 de parcelle viabilisée au prix de 50 € le m2 soit 25000 €.
- L'opérateur Free demande l'autorisation de faire une étude en vue de l'implantation d'un poteau émetteur au stade. Le conseil refuse à l'unanimité.
- Lettre de Marion Sallan, directrice de la garderie. Mme Sallan demande au conseil d'équiper la porte de la cantine d'une sonnette afin de pouvoir la fermer à clef et de répondre ainsi aux recommandations Vigie Pirate. Elle demande également d'équiper cette même porte d'un groom afin d'éviter qu'elle se ferme brusquement sur quelques doigts.
- Lettre de M Jean Pierre Tonnerre et M Jean Louis Michel. M Tonnerre et M Michel font part au conseil de gros problèmes d'écoulement d'eau. Le conseil décide de faire vérifier les canalisations.